

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'efficacité du Plan de réussite 2004-2007

du Collège Mérici

Janvier 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* du Collège Mérici s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés subventionnés qui ont un plan de réussite. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le *Cadre d'analyse*¹, les collèges ont été invités à établir un rapport entre les résultats obtenus et les objectifs poursuivis et à porter un regard critique sur le plan de réussite. Au terme de son évaluation, la Commission pourra juger si le plan de réussite réalisé par le Collège et la gestion qu'il en a faite ont contribué à l'atteinte des résultats.

Le Collège Mérici a transmis son rapport d'autoévaluation, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 29 juin 2010. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 21 et 22 février 2012². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, la Commission des études, la régie pédagogique de la Direction des études qui a joué le rôle du comité de suivi du plan de réussite, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Mérici, de son plan de réussite et du cadre général de sa démarche d'évaluation, le document présente le niveau d'atteinte des objectifs du plan ainsi que les observations en lien avec le contexte d'élaboration du plan, sa mise en œuvre et ses mécanismes de suivi. Le rapport traite ensuite du plan d'action que le Collège s'est donné à la suite de son autoévaluation et de l'appréciation de la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du processus de planification lié à la réussite au Collège, de la gestion du plan et de l'évaluation de son efficacité.

-
1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges* privés subventionnés : Cadre d'analyse, avril 2008, 10 p.
 2. Outre le commissaire, M. Richard Pigeon, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Vincent Camarda, directeur des études du Collège André-Grasset, M. Daniel Fiset, adjoint retraité à la Direction des études du Cégep du Vieux Montréal et M^{me} Kareen Latour, coordonnatrice au Collège Marianopolis. Le comité était assisté de Mme Alla Mitriashkina, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et de son plan de réussite

L'établissement

Le Collège Mérici est un établissement privé subventionné, fondé en 1970 et situé dans la ville de Québec. Depuis 2010, le Collège opère un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), soit le Centre de solutions technologiques en orthèses et prothèses (CSTOP).

Au cours de la période 2004 à 2007, l'offre de programmes est demeurée stable. Trois programmes préuniversitaires ont été offerts (*Sciences de la nature, Sciences humaines et Arts et lettres*) ainsi que six programmes de formation technique. Le Collège offrait notamment des programmes techniques dans les domaines du tourisme (trois profils), de la gestion hôtelière, de la gestion d'un établissement de restauration, des orthèses et des prothèses orthopédiques, de l'éducation spécialisée ainsi que de la comptabilité et de la gestion. Le programme *Techniques d'éducation spécialisée* menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) se donnait aussi à la formation continue. En 2006-2007, le programme *Techniques de comptabilité et de gestion* n'était plus offert. À la formation continue, le nombre d'attestations d'études collégiales (AEC) est passé de cinq à six. L'établissement offrait également deux cheminements en sessions d'*Accueil et intégration* et de *Transition*.

Lors de la période couverte par le plan de réussite, l'effectif étudiant à temps plein est demeuré stable; il est passé de 1 065 en 2004-2005 à 1 089 en 2006-2007 à la formation ordinaire. Ainsi, au terme du plan en 2007, 195 étudiants étaient inscrits aux programmes préuniversitaires, 886 aux programmes techniques et 8 en sessions d'*Accueil et intégration* et de *Transition*. Quant à la formation continue, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein est passé de 144 étudiants en 2004-2005 à 150 en 2006-2007. Le nombre d'employés du Collège à temps plein a augmenté, passant de 140 à 157.

Sur le plan administratif, à l'échéance du plan, sous l'autorité du directeur général, trois directions assumaient les différentes fonctions de gestion, soit la Direction des études et des services aux étudiants, la Direction des services aux ressources humaines et la Direction des services financiers. La formation continue relevait de la Direction des études et des services aux étudiants. Le directeur général, en fonction lors de l'autoévaluation de l'efficacité du plan de réussite, a présidé à l'élaboration du plan en 2004, tandis qu'un changement à la Direction des études a eu lieu durant la période du plan.

Le plan de réussite

Le plan de réussite qui fait l'objet du présent rapport a été adopté par le Collège en août 2004. Lors de l'évaluation du plan en 2005, la Commission a jugé qu'il devrait permettre au Collège de bien soutenir la réussite et la diplomation. Il s'agit du deuxième plan de réussite du Collège Mérici.

La principale stratégie retenue par le plan de réussite 2004-2007 est la pédagogie de la première session qui inspire les objectifs et moyens d'action du plan. Le plan s'appuie sur son projet éducatif qui vise à la fois la réussite scolaire et la réussite éducative.

Cadre général de la démarche d'évaluation du Collège

L'autoévaluation du plan de réussite a été réalisée par le Collège entre septembre 2009 et janvier 2010, soit deux ans après l'échéance du plan. Le Collège a formé un comité d'autoévaluation, composé de la directrice des études, de la directrice adjointe aux programmes ainsi que de la conseillère d'orientation aux Services éducatifs et de la conseillère à l'enseignement et au développement de programmes. Ce comité avait pour mandat de planifier les travaux d'évaluation et d'élaborer le devis et le rapport d'évaluation. Le devis, rédigé par la directrice des études, a fait l'objet de consultations auprès de la Commission des études, des professionnels et des enseignants du Collège. À la suite de la recommandation de la Commission des études, le devis d'évaluation a été adopté par le conseil d'administration du Collège en octobre 2009. Le devis comprend l'échéancier de réalisation, précise des responsabilités et prévoit la consultation des instances. Le rapport d'autoévaluation, rédigé par la directrice adjointe aux programmes et par la conseillère à l'enseignement et au développement de programmes, a été présenté au comité d'autoévaluation et à la Commission des études avant d'être approuvé par le conseil d'administration le 22 juin 2010.

Évaluation de l'efficacité du plan de réussite

L'évaluation de l'efficacité du plan de réussite aborde l'atteinte des objectifs du plan et les observations découlant du regard critique sur le processus de planification lié à la réussite.

L'atteinte des objectifs du plan de réussite

Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l'évaluation de l'atteinte des objectifs permet de mettre en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés par le plan de réussite et d'expliquer les écarts, le cas échéant.

Le plan de réussite du Collège Mérici vise trois grands objectifs : augmenter le taux de réussite des cours à la première session et augmenter le taux de diplomation en appliquant la pédagogie de la première session, augmenter l'adhésion de l'ensemble du personnel au *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* et assurer le suivi du plan. Ces objectifs se déclinent en douze sous-objectifs. Dans son rapport, le Collège a examiné tous les objectifs de son plan de réussite et a posé un jugement sur le niveau d'atteinte de chacun d'eux. Pour effectuer cette démarche, il a élaboré des outils de consultation et de cueillette des données pour chaque objectif. Les données recueillies témoignent des réalisations et des résultats obtenus à l'échéance du plan de réussite. Le Collège fournit toutefois peu d'explications des écarts entre les résultats attendus et atteints. Pour mesurer l'atteinte des objectifs, le Collège utilise des indicateurs généralement pertinents et évalue le niveau d'atteinte des objectifs au regard des résultats attendus qu'il s'était fixés. Étant donné que les résultats attendus n'étaient pas fixés pour deux objectifs du plan, le Collège a jugé de leur atteinte en se basant sur des données perceptuelles recueillies auprès de son personnel et sur sa connaissance du milieu. Pour chaque objectif du plan de réussite, le rapport d'autoévaluation présente un état de la situation et une conclusion indiquant si le Collège a fait preuve d'efficacité quant à cet objectif. Le Collège considère que les deux premiers objectifs de son plan ne sont que partiellement atteints, tandis que le troisième n'est pas atteint. Des recommandations d'amélioration sont également proposées pour chaque objectif visé.

La Commission constate que l'établissement a procédé à l'autoévaluation de l'efficacité de son plan à partir de données pertinentes. Ainsi, le Collège appuie son analyse sur des données documentaires, perceptuelles et statistiques issues de la banque de données provenant des cheminements scolaires des nouveaux inscrits au collégial (CHESCO), des sondages menés auprès du personnel du Collège, des plans de cours et du plan d'action intégré au plan de réussite. Les données sur les indicateurs de réussite utilisées dans le rapport d'autoévaluation sont généralement suffisantes pour faire la démonstration de

l'atteinte des objectifs. Toutefois, la Commission constate que l'analyse du Collège est parfois peu approfondie et descriptive, de sorte que les conclusions de l'établissement, malgré leur pertinence, ne découlent pas toujours de l'analyse. Par ailleurs, la visite a permis de corroborer les jugements et les conclusions du rapport d'autoévaluation quant à l'atteinte des objectifs du plan de réussite et a démontré que le Collège, pour atteindre ses résultats, a concentré ses efforts autour de la pédagogie de la première année (PPA)⁴. La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du plan de réussite en fonction des résultats attendus.

Le regard critique sur le plan de réussite

Le regard critique permet d'examiner le contexte d'élaboration du plan de réussite, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi et d'apprécier si ces processus ont contribué à l'efficacité du plan.

Le Collège n'a pas entrepris de démarche particulière en vue de poser un regard critique sur son plan de réussite, mais il a donné son avis sur chacun des trois objets du regard critique, soit le processus d'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de son *Plan institutionnel de réussite 2004-2007*. Les témoignages entendus lors de la visite ont permis à la Commission de compléter ses constats.

Le contexte d'élaboration

Le contexte d'élaboration fait référence à l'analyse de caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite menée par le Collège au moment d'élaborer son plan ainsi qu'à la définition des orientations⁵ et des objectifs.

Le *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* reposait sur les constats faits à partir du bilan de la mise en œuvre du *Plan institutionnel de réussite 2000-2003*. Le Collège a entrepris une analyse de la situation ayant permis d'actualiser le portrait des caractéristiques de sa clientèle, de cerner les obstacles à la réussite et de dégager des enjeux appropriés. L'élaboration du plan a permis au Collège de préciser neuf mesures à privilégier pour favoriser la réussite de ses étudiants. Ces mesures étaient toutes reprises par les objectifs et les sous-objectifs du plan. Quoique la Direction des études ait procédé à une consultation

4. Lors de l'élaboration du plan, cette stratégie portait le nom de la pédagogie de la première session. Le Collège a décidé par la suite de prolonger son application sur toute la première année.

5. Les collèges peuvent utiliser d'autres termes comme champs d'application, axes d'intervention ou thèmes.

auprès des enseignants avant l'adoption du plan de réussite, la visite a permis de constater que, de façon générale, les cibles fixées au plan étaient jugées trop ambitieuses par les enseignants. Bien que la Commission a constaté que les différentes instances se sentent davantage interpellées par le *Plan institutionnel de réussite 2011-2015*, les personnes rencontrées ont manifesté leur besoin d'être mieux consultées et mieux informées sur la planification de la réussite pour bien comprendre le rôle qu'elles ont à jouer pour favoriser la réussite des étudiants. La Commission invite le Collège à poursuivre ses efforts récents de consultation et de communication auprès de sa communauté dans son processus de planification liée à la réussite.

Le Collège juge que l'analyse réalisée était suffisante et a permis de déterminer les objectifs qui découlaient de la connaissance des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite. Cependant, l'établissement juge que les objectifs du plan n'étaient pas tous réalistes et n'étaient pas tous formulés de façon à ce qu'il puisse en attester l'atteinte. En effet, la Commission constate que deux objectifs sur trois ne précisaient pas de résultats attendus mesurables ni d'indicateurs. Par ailleurs, la visite a permis à la Commission de constater que pour son nouveau *Plan institutionnel de réussite 2011-2015*, le Collège s'est doté de repères et de cibles spécifiques en lien avec les objectifs déterminés. La Commission encourage le Collège à poursuivre dans cette voie et l'invite à s'assurer que chacun des objectifs du plan de réussite est associé à des résultats attendus mesurables et accompagnés d'indicateurs pertinents.

Considérant les éléments qui précèdent, la Commission juge que le contexte d'élaboration du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* n'a que partiellement contribué à son efficacité.

La mise en œuvre

Le rapport d'autoévaluation indique que certains moyens prévus au *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* ont été mis en œuvre, mais n'établissent aucun lien entre leur mise en œuvre et la prise en charge des objectifs du plan de réussite par les plans de travail de la Direction des études, des départements et des services. De façon générale, les départements ne produisent pas de plans de travail annuels et ceux qui le font ne le communiquent pas à la Direction des études. Le travail effectué par le Collège en matière de réussite a essentiellement été guidé par la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre des actions relatives à la stratégie de la pédagogie de la première année (PPA). Dans son rapport, le Collège constate que l'implantation de la PPA a eu un effet significatif sur les taux de réussite, de réinscription et de diplomation dans certains programmes ainsi que sur la mobilisation du personnel. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre, le Collège

souligne dans son regard critique la nécessité d'avoir des mécanismes plus explicites et systématiques. L'établissement mentionne également que l'échéancier de la mise en œuvre n'a pas été précisé et que les différents intervenants n'ont assumé que partiellement leurs responsabilités quant à la mise en œuvre des moyens prévus au plan. Le Collège a toutefois produit un plan d'action par programme et par département au début du plan qui établissait des objectifs, des moyens et des responsables. Cependant, ce plan n'a pas été utilisé comme outil de la mise en œuvre du plan de réussite.

Des témoignages recueillis au cours de la visite démontrent que présentement, il existe une véritable préoccupation du suivi de la mise en œuvre du plan de réussite par la cellule de réussite⁶ pilotée par la Direction des études. Ainsi, depuis 2011, le Collège produit deux fois par année un rapport de suivi de mise en œuvre du nouveau *Plan institutionnel de réussite 2011-2015*. Ce rapport présente l'état de situation de la mise en œuvre des moyens visés par le plan d'action. Il précise aussi les responsables, les échéances, les indicateurs ainsi que les résultats attendus et atteints pour chaque objectif du plan. À partir de l'automne 2012, tous les départements produiront les plans de travail annuels à partir d'un gabarit institutionnel, qui prendra en compte les priorités annuelles du plan d'action de la mise en œuvre du plan de réussite. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts et lui **suggère** de s'assurer de mettre en place un mécanisme de gestion de la mise en œuvre de son plan de réussite.

La Commission estime que la mise en œuvre du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* n'a que partiellement contribué à son efficacité.

Les mécanismes de suivi

Le Collège produit chaque année un rapport annuel d'activités, dans lequel il fait état des faits saillants, des dossiers majeurs, des stratégies déployées et des résultats financiers. Bien que le Collège se soit doté d'objectifs, de résultats attendus et d'indicateurs pour son premier objectif, il n'a pas fait le suivi annuel de la progression vers l'atteinte de ses résultats. En conséquence, le Collège n'a pas révisé annuellement son *Plan institutionnel de réussite 2004-2007*, ce qui lui aurait permis de l'actualiser, au besoin. La Commission a constaté que le *Plan institutionnel de réussite 2011-2015* ne précisait pas de mécanismes de suivi. De plus, et bien que le Collège ait proposé dans son plan de suivi une action en ce sens, la Commission a pu noter au moment de la visite que le Collège Mérici ne prévoyait pas, à court terme, se doter de tels mécanismes de suivi. En conséquence,

6. La cellule de réussite est composée de la directrice adjointe aux programmes, de la conseillère d'orientation aux Services éducatifs et de la conseillère à l'enseignement et au développement de programmes.

la Commission recommande au Collège de se doter d'un mécanisme de suivi des résultats en fonction des résultats attendus, de réviser annuellement son plan institutionnel de réussite et, au besoin, de l'actualiser.

En conclusion, la Commission juge que les mécanismes de suivi n'ont pas contribué à l'efficacité du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007*.

Le plan d'action

Le Collège a produit un plan d'action qui est en lien avec les résultats de l'autoévaluation. Celui-ci comprend des actions reliées à l'élaboration et aux mécanismes de suivi des résultats, à l'actualisation des caractéristiques de sa clientèle et à l'élaboration du prochain plan. Le plan d'action précise les responsables et le calendrier de la mise en œuvre des actions du plan.

Au moment de la visite, certaines actions étaient déjà mises en œuvre ou en voie d'implantation. La Commission conclut que les actions envisagées dans le plan d'action sont de nature à améliorer le processus de planification lié à la réussite du Collège Mérici et l'encourage à mettre en œuvre toutes les actions prévues au plan.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège Mérici a généralement répondu aux demandes de la Commission au regard de cette évaluation. Il a mis en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés par son plan de réussite. Le Collège a produit un devis d'évaluation dans lequel il a énuméré les principales étapes de sa démarche, ses huit enjeux d'évaluation, les responsables, l'échéancier d'évaluation, la description de la méthode de collecte et d'analyse de données ainsi que la composition et le mandat du comité d'évaluation. Le Collège a aussi procédé à des consultations sur le devis et sur le rapport. Au cours du processus d'autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite, le Collège a posé un regard critique sur le contexte d'élaboration du plan, sur sa mise en œuvre et sur son suivi. Cependant, le Collège n'a pas évalué l'efficacité de certains moyens. Parce que l'évaluation de l'efficacité permet de déterminer les moyens qui produisent les meilleurs résultats et de faire des choix appropriés, la Commission estime que le Collège gagnerait à s'assurer d'évaluer l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Pour porter un regard critique sur son processus de planification de réussite, le Collège a recueilli des données pertinentes à partir de sources variées. Il a utilisé des outils d'évaluation qui établissaient le lien entre les objectifs et les indicateurs. Toutefois, il y avait peu d'explications des écarts entre les résultats visés et atteints pour deux des trois objectifs visés par le plan. Les données recueillies n'étaient pas toujours suffisantes pour porter un regard critique. L'analyse effectuée a souvent été intuitive et les conclusions n'ont pas découlé nécessairement de l'analyse des données. Le regard critique a néanmoins permis à l'établissement de cerner des éléments à améliorer. Au terme de l'évaluation, ces éléments ont été traduits dans un plan d'action. Cependant, les éléments visant les mécanismes de consultation de la communauté collégiale, de mise en œuvre des objectifs du plan de réussite et de suivi de leur mise en œuvre n'ont pas tous fait partie des recommandations découlant de ce regard critique, ce qui a limité sa portée.

Dans l'ensemble, la qualité de la démarche d'autoévaluation était partielle et n'a permis au Collège que de tracer un portrait partiel de l'efficacité de son plan de réussite. La Commission estime que le rapport d'autoévaluation du Collège, malgré ses limites, témoigne des réalisations et des résultats obtenus. Par ailleurs, il n'a que partiellement permis à l'établissement de déterminer les améliorations à apporter au processus de planification lié à la réussite. Afin de poser un regard critique approfondi sur son plan de réussite, la Commission *suggère* au Collège, pour une prochaine évaluation de l'efficacité de son plan, de s'assurer de recueillir des données suffisantes pour soutenir une analyse approfondie, ses conclusions et ses recommandations.

Conclusion

Au terme de son évaluation et compte tenu des commentaires, des avis et des jugements qu'elle a émis sur le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007*, la Commission estime que ce plan de réussite réalisé par le Collège Mérici et la gestion qu'il en a faite ***n'ont que partiellement contribué*** à l'atteinte des résultats. Cependant, le regard critique posé par le Collège sur le *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* l'a amené à préciser des pistes d'action qui lui permettraient d'améliorer en partie son processus de planification en lien avec la réussite.

En ce qui concerne d'abord le contexte d'élaboration, la Commission note que l'analyse que le Collège a réalisée de sa situation a permis de déterminer des enjeux pertinents et de préciser les mesures à privilégier pour favoriser la réussite des étudiants. Par ailleurs, la Commission invite le Collège à poursuivre ses efforts récents de consultation et de communication auprès de sa communauté dans son processus de planification lié à la réussite. Pour son nouveau *Plan institutionnel de réussite 2011-2015*, le Collège s'est doté de repères et de cibles spécifiques en lien avec les objectifs déterminés. La Commission encourage le Collège à poursuivre dans cette voie et l'invite à s'assurer que chacun des objectifs du plan de réussite est associé à des résultats attendus mesurables et accompagnés d'indicateurs pertinents. Ensuite, en ce qui a trait à la mise en œuvre, le Collège produit deux fois par année, depuis 2011, un rapport de suivi de mise en œuvre du nouveau *Plan institutionnel de réussite 2011-2015* qui présente l'état de situation de la mise en œuvre des moyens visés par le plan d'action. De plus, à partir de l'automne 2012, tous les départements produiront leurs plans de travail annuels à partir d'un gabarit institutionnel qui prendra en compte les priorités annuelles du plan d'action lié à la réussite. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts et lui suggère de s'assurer de mettre en place un mécanisme de gestion de la mise en œuvre de son plan de réussite. Enfin, en ce qui a trait aux mécanismes de suivi, le Collège n'a pas fait le suivi annuel de la progression vers l'atteinte de ses résultats et n'a pas révisé annuellement son plan de réussite. La Commission recommande au Collège de se doter d'un mécanisme de suivi des résultats en fonction des résultats attendus, de réviser annuellement son plan institutionnel de réussite et, au besoin, de l'actualiser.

Finalement, la qualité de la démarche d'autoévaluation n'a permis au Collège que de tracer un portrait partiel de l'efficacité de son plan de réussite. La Commission conclut toutefois que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du plan de réussite en fonction de résultats attendus. La Commission estime que le rapport d'autoévaluation du Collège, malgré ses limites, témoigne des réalisations et des résultats obtenus. Le regard critique a permis à

l'établissement de cerner des éléments à améliorer. Au terme de l'évaluation, ces éléments ont été traduits dans un plan d'action. Cependant, les éléments visant les mécanismes de la consultation de la communauté collégiale et du suivi de la mise en œuvre du plan de réussite n'ont pas fait partie des recommandations découlant de ce regard critique, ce qui a limité sa portée. Afin de poser un regard critique approfondi sur son plan de réussite, la Commission suggère au Collège, pour une prochaine évaluation de l'efficacité de son plan, de s'assurer de recueillir des données suffisantes pour produire une analyse approfondie et, ainsi, soutenir ses conclusions et ses recommandations.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité du Plan de réussite 2004-2007, le Collège Mérici souscrit globalement à l'évaluation de la Commission. Le Collège fait toutefois part des précisions quant au contexte d'élaboration, aux mécanismes de suivi de son plan de réussite ainsi qu'à la démarche institutionnelle d'évaluation. L'établissement témoigne également des actions entreprises ou à venir dans le but d'améliorer l'efficacité de son processus de planification de la réussite. Ainsi, le Collège prévoit procéder à la révision annuelle de son plan de réussite. Il prévoit déposer une version actualisée du Plan de réussite 2011-2015 à la Commission des études au début de l'année 2013.

La Commission estime que toutes ces actions contribueront à bonifier l'efficacité de la planification de la réussite au Collège Mérici. La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président